



Saint-Denis, le 9 décembre 2019

Communiqué de presse

Le groupement Pichet-Legendre désigné comme opérateur immobilier de l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis, futur Village Olympique et paralympique

Une nouvelle étape a été franchie pour le village olympique et paralympique. Jeudi dernier le jury a attribué à l'unanimité au groupement Pichet-Legendre, la réalisation des programmes immobiliers des phases 2 et 3 de l'éco-quartier fluvial qui accueillera une partie du village olympique à l'été 2024.

Ce futur quartier de ville sera composé à terme de 300 logements, dont 90 locatifs sociaux et 20 en accession sociale à la propriété, une résidence étudiante, deux immeubles de bureaux, un hôtel, des commerces et des activités et des services, dont une base nautique et une Cité des arts. Avant sa livraison définitive, il abritera une partie des 15.000 athlètes qui concourront aux Jeux de Paris 2024.

Pour le maire de L'Île-Saint-Denis, Mohamed Gnabaly « *L'écoquartier fluvial est le résultat de plusieurs années de travail et de consultations. Les JOP 2024 et notre volonté de faire ensemble nous ont permis d'avoir un projet à la hauteur de nos ambitions : un quartier sans voiture, un nouveau parc, une cité des arts, une base nautique, une résidence étudiante, un hôtel, une centrale de mobilité, etc. Ce nouveau quartier s'inscrit pleinement dans notre projet de transition écologique populaire, fait avec et pour les habitants* ».

Patrick Braouezec, Président de Plaine Commune, se réjouit de voir se concrétiser l'esprit de la candidature olympique « *La participation de Plaine Commune à l'accueil des Jeux de Paris 2024 s'est construite sur l'idée que les équipements nécessaires aux Jeux devaient s'insérer dans une programmation urbaine préexistante. Nous en faisons ici la démonstration. Je suis également satisfait de la convergence des points de vue sur la candidature de Pichet Legendre, puisque c'est cette offre qui a retenu la préférence des habitants lors de la présentation publique.*»

Catherine Léger, directrice générale de la SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC de l'écoquartier, salue quant à elle la qualité de offres remises, l'investissement que cela a

représenté pour l'ensemble des intervenants depuis 8 mois : « *le travail partenarial des équipes de Plaine Commune, de la SOLIDEO, de Paris2024, de la Ville de L'Île-Saint-Denis et de Plaine Commune Développement, au sein des ateliers et au jury a permis d'aboutir à un vote unanime* ».

Pour Nicolas Ferrand, Directeur Général de la SOLIDEO, « *Ce jury est un point final à la grande phase de choix des opérateurs du Village Olympique et Paralympique. Nous sommes heureux de passer ensemble cette étape déterminante du développement du Village des Athlète ; nous franchirons les suivants main dans la main avec Plaine Commune, Plaine Commune Développement, les élus de L'Île-Saint-Denis et tous les partenaires. Le projet du groupement de Pichet-Legendre viendra compléter nos ambitions collectives et accélérer le projet urbain durable et inclusif de L'Île-Saint-Denis. Ici comme ailleurs, les ouvrages olympiques seront livrés dans les temps.* »

Contact presse . Editial. Méлина Cohen Setton. 06.18.12.74.59 / 01.75.34.67.68